

En Bretagne, la réduction de l'élevage est sur la table face aux algues vertes

Mathilde Regis

● De sérieux débats ont eu lieu en Bretagne, à l'heure où la préfecture doit imaginer le 7^e programme d'action régional pour faire baisser les taux de nitrates dans les eaux, et qui sera effectif jusqu'en 2026. Pour ce faire, une consultation « ouverte » a été organisée. Au total : 537 contributeurs et 358 avis et commentaires. Les ateliers territoriaux ont rassemblé 138 participants, dont 28 venus débattre une seconde fois à Rennes. 375 formulations de propositions ont été retenues. Sur la méthode pour poursuivre la démarche, une fissure sépare deux camps : ceux en faveur d'une réglementation plus stricte et d'un renforcement des contrôles, et ceux qui misent sur la flexibilité et des actions de partenariats.

Modèle agricole et place de l'élevage

Derrière la concentration de nitrates dans les eaux se trouve rapidement le sujet du modèle agricole et de l'élevage. Et notamment la question de l'équilibre entre « les aspects économiques et les exigences environnementales ». « Le modèle agricole est sujet à mécontentement et à demande de changements. Il y a deux positions antagonistes sur la place de l'élevage dans la politique bretonne », poursuit Sylvie Denis Dintilhac. Une partie des contributions souhaite le maintien en l'état du cheptel. Une autre demande à le limiter. « Certaines proposent une

réduction de 40 à 60 % du cheptel, d'autres d'interdire l'extension du cheptel existant ou que les autorisations d'exploitation soient subordonnées à des critères ».

Deux mois pour formuler des mesures

Désormais, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a jusqu'au 11 mars pour analyser les propositions et formuler des mesures. Suivront ensuite une autre consultation sur celles-ci, puis les avis de l'autorité environnementale, de la chambre d'agriculture, du conseil régional et de l'agence de l'eau. Une autre consultation publique sera organisée avant d'aboutir à la signature du programme.

Depuis 1994, la Bretagne est classée en zone vulnérable : dans toutes ses eaux, la concentration en nitrate est supérieure à 18 mg par litre, mais inférieure au seuil de potabilité, qui est de 50 mg par litre. « La moitié du territoire national est dans ce cas, la spécificité bretonne, c'est que cela se voit tout de suite avec le phénomène des algues vertes », explique Philippe Mazenc, secrétaire général aux affaires régionales de Bretagne. Depuis 2014, les taux de concentration ont globalement baissé mais ont stagné dans certains endroits, voire augmenté dans d'autres. Suffisamment pour que la Cour des comptes, le Sénat, puis le tribunal administratif de Rennes, tapent du poing sur la table.



Pour réduire les taux de nitrates dans les eaux et atténuer le phénomène des algues vertes en Bretagne, un 7^e plan d'action régional est en préparation. Photo Le Télégramme